

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : **Jeudi 11 avril 2024**

Heure : **18 h 30**

Lieu : **Mairie de Boujan sur Libron - Salle du Conseil Municipal**

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 mars 2024

ORDRE DU JOUR

0. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au maire – article L 2122-22 du CGCT (délibération du conseil municipal du 25 mai 2020)

1. Finances locales

Délibération n°: 17 / 7.2.1 Fixation des taux d'imposition directe locale 2024

2. Urbanisme

Délibération n°: 18 / 2.1.2 Procédure de 1ère déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'une zone de biodiversité : modalités de la concertation

3. Domaine et patrimoine

Délibération n°: 19 / 3.1 Autorisation donnée à M. le Maire de signer les documents relatifs à l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AO n°108 et n°109

Délibération n°: 20 / 3.5 Dénomination de l'Espace Michèle DOMENECH

Délibération n°: 21 / 3.5.2 Féria du Novillo - Convention d'occupation du domaine public et de ses dépendances – Autorisation de signature

4. Fonction publique

Délibération n°: 22 / 4.5.4 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault – Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents territoriaux

Délibération n° 23 / 4.2.3 Service animation - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Article L. 332-14 du code général de la fonction publique

Délibération n° 24 / 4.2.3 Service animation - Création d'un poste de « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC)

5. Domaines de compétences par thème

Délibération n°: 25 / 8.1 Participation aux frais de scolarité – Ecoles privées sous contrat dispensant un enseignement de langue régionale

- Délibération n°: 26 / 8.2.5 Caisse d'allocations familiales de l'Hérault : conventions d'objectifs et de financement - Accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire – Autorisation de signature
- Délibération n° 27 / 8.8.4 Animation de la charte « je ne gaspille pas l'eau » - Convention de coopération

Boujan sur Libron, le 5 avril 2024.

Le Maire,
Gérard ABELLA.



P.S. : En cas d'absence au conseil municipal, merci d'en informer au plus tôt le secrétariat et de retourner le pouvoir dûment rempli.